

Comment adhérer à :
« L'Amicale des Sentiers Pédestres de Vignols et des environs »

Pour randonner au sein de l'association, il faut impérativement être adhérent au club et licencié Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Les nouveaux randonneurs peuvent participer à deux sorties à l'essai avant de prendre leur adhésion.

La licence est valable du 1er septembre au 31 août.

Pour une première licence, l'adhérent devra fournir un certificat médical.

Le certificat médical est valable 3 ans mais :

- tous les ans, l'adhérent doit répondre à un questionnaire. Ce questionnaire, qui est strictement personnel, doit lui permettre de savoir:

*s'il doit fournir un nouveau certificat, c'est le cas s'il a répondu OUI à une des questions

*s'il doit uniquement fournir l'attestation.

L'adhérent doit remplir tous les ans le bulletin d'Adhésion et le faire parvenir à l'adresse ci-dessous:

Amicale des Sentiers Pédestres de Vignols
Mairie de Vignols 19130 VIGNOLS

Tous ces documents sont téléchargeables en cliquant sur les fichiers PDF ci-dessous.

- Bulletin adhésion
- Questionnaire Santé FFRP
- Attestation questionnaire santé FFRP

Les informations concernant les sorties ou autres sont diffusées par mail.

L'Amicale se réserve le droit de publier toute photo relative aux randonnées sur son site Internet ou tout autre document relatif à l'Association

En randonnée, le participant s'engage à respecter le code de la route et les consignes des organisateurs.

Pour renseignements :

Présidente : Jocelyne Grancho

Tel : 06 71 05 66 43

Email : jocelynegrancho@wanadoo.fr

Secrétaire : Lucette Malivert

Tel : 06 86 69 15 77

Email : lucette.malivert@orange.fr